



CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ
Bas-Saint-Laurent

LES TESTAMENTS

PARTIE 1 - FAIRE UN TESTAMENT

par Me Laurence Guénette, avocate

Qu'est-ce que les « Centres de justice de proximité » (CJP) ?

- ▶ Organismes à but non lucratif financés par le Fonds Accès Justice
- ▶ Service gratuit d'informations juridiques, d'assistance et de référence aux citoyens
- ▶ Pour joindre le Centre de justice de proximité de votre région :

<https://www.justicedeproximite.qc.ca/>



Note importante

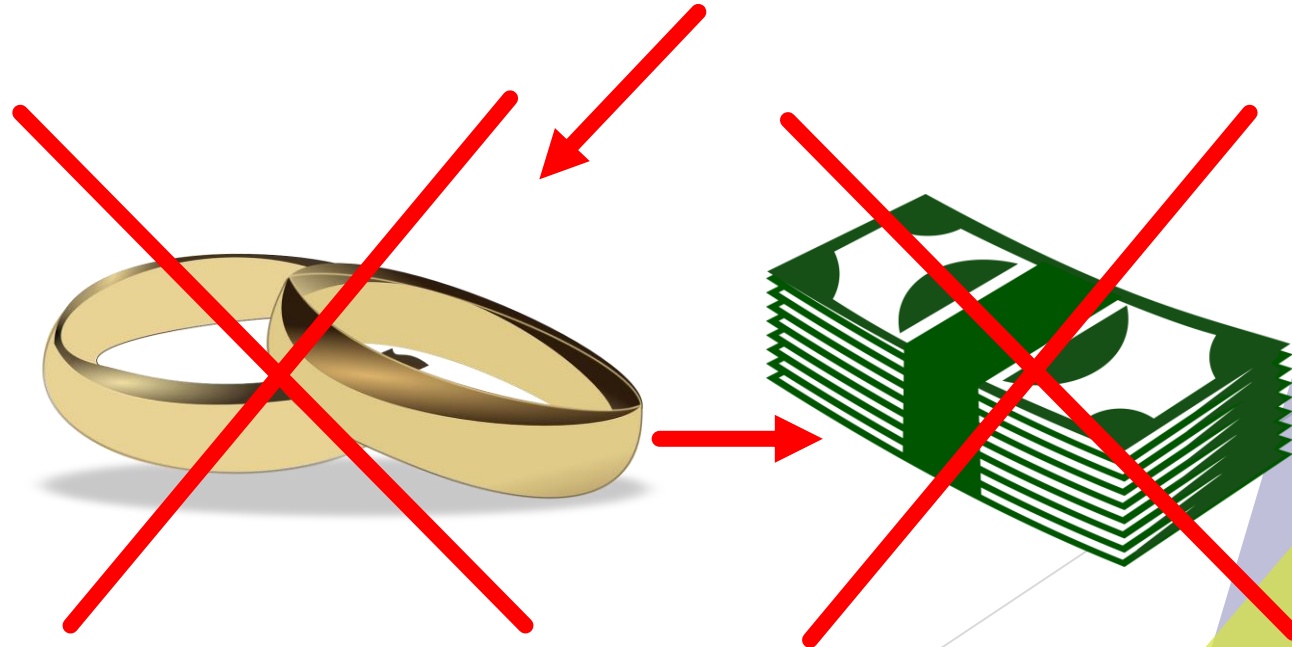
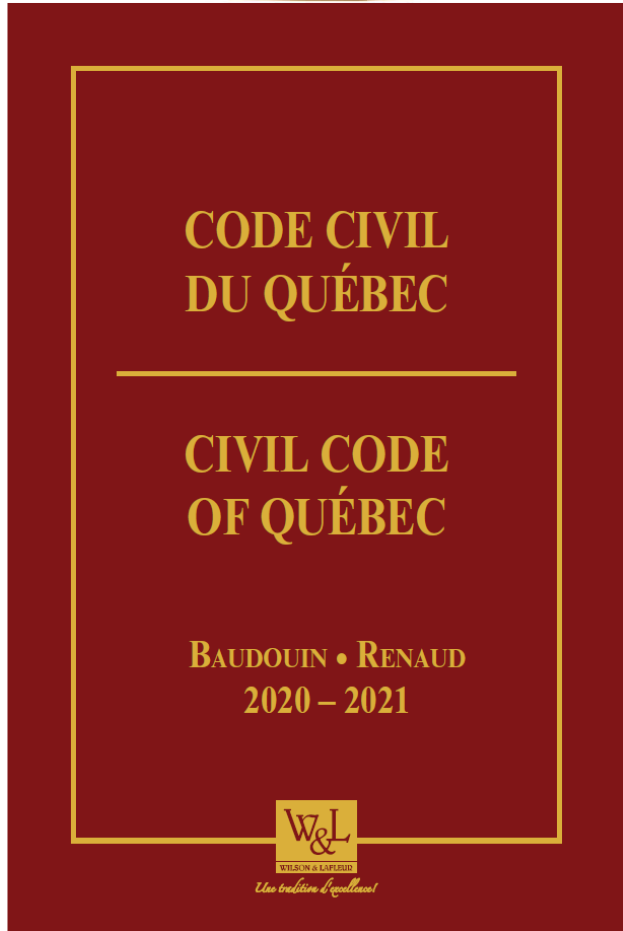


- ▶ **Présentation à jour en date du 9 février 2021, il est possible que des changements législatifs se produisent**
- ▶ **La présentation contient de l'information juridique générale et ne constitue aucunement un avis juridique. Consulter un professionnel du droit en cas de besoin**

Pourquoi est-ce pertinent de discuter de testament ?

- ▶ Testament ne devrait pas rimer avec tourment ou questionnement. Testament=rassurant
- ▶ Être informé sur le sujet = utile
- ▶ Important d'en faire un selon vos propres volontés. Car sans testament...





Plan de la présentation

PARTIE 1 - FAIRE SON TESTAMENT

- ▶ 1. Définition du testament
- ▶ 1.2 Conditions de base à remplir pour faire un testament
- ▶ 1.3 Types de testament : formalités, avantages, désavantages
- ▶ 1.4 Clauses testamentaires
- ▶ 1.5 Modifier son testament

1. Qu'est-ce qu'un testament ?

- ▶ Document écrit qui vous permet de prendre vous-mêmes des décisions en lien avec votre succession, entre autres au sujet de la disposition de vos biens
- ▶ Acte juridique individuel, confidentiel et révocable



1.2 Conditions de base à remplir pour faire un testament

► L'aptitude

- Être majeur
- Avoir la capacité requise au moment de son élaboration (suffisamment lucide pour comprendre la nature de l'acte)
- Donner un consentement libre et éclairé



1.2 Conditions de base à remplir pour faire un testament (suite)

Cas particuliers



-Le mineur : testament = que sur des biens de peu de valeur

-Les régimes de protection : curatelle (peut pas tester), tutelle (testament pourrait être confirmé) et conseiller (peut tester). Représentant ne peut pas tester à leur place

-La personne ayant un handicap : peut faire un testament parfois= règles spécifiques s'appliquent

1.3 Types de testament

3 types de testament reconnus au Code civil du Québec :

- ▶ Olographe (c'est-à-dire écrit à la main)
- ▶ Devant témoins
- ▶ Devant notaire



Note : une clause testamentaire peut aussi se retrouver à même un contrat de mariage « au dernier vivant les biens »

1.3.1 Le testament olographe

► Conditions :

- Fait par soi-même
- Entièrement écrit à la main (pas de moyens technologiques)
- Signé
- Aucune autre condition de forme : n'importe quelle surface

Suggestions : Indiquez date + nature du document. Faites savoir à une personne de confiance son existence + son emplacement



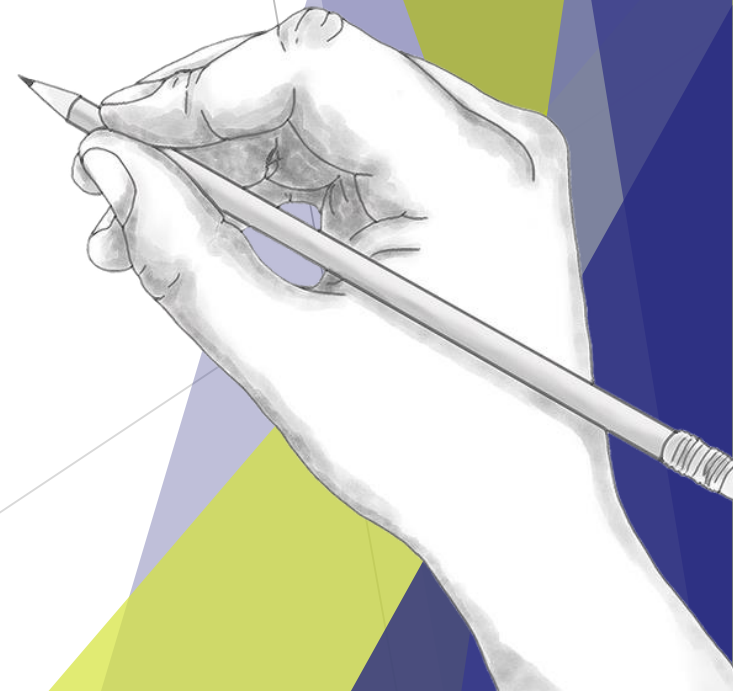
1.3.1 Le testament olographe (suite)

► Avantages +

- Rapide
- Peu de formalités
- Pas de coût à la rédaction

► Désavantages -

- Vérification lors du décès (\$\$\$ + délais)
- Plus facile de le contester
- Peut être difficile à retrouver



Le testament olographe

EXEMPLE (TRÈS SIMPLE)

1. ANNULATION TESTAMENT
ANTÉRIEUR
2. NOMINATION DU
LIQUIDATEUR/ REMPLAÇANT
3. LEGS
4. SIGNATURE

Testament

1. Je, Personne Prévoyante, révoque par la présente toutes dispositions testamentaires antérieures au présent testament daté d'aujourd'hui le 29 janvier 2021.
2. Je nomme ma fille XYZ à titre de liquidatrice de ma succession. En cas de prédécès ou de refus, je nomme mon fils ABC comme liquidateur.
3. Je lègue tous mes biens à mes enfants en parts égales.

Signé à Rimouski ce 29 janvier 2021

Personne Prévoyante

1.3.2 Le testament devant témoins

► Conditions :



► Rédigé par un avocat ou soi-même

(à la main, imprimé à l'ordinateur, avec un formulaire)

► **Signé par le testateur en présence de deux (2) témoins ET par ces deux témoins. *Témoins qui NE DOIVENT PAS faire partie du testament**

► Si pas rédigé soi-même : **inscrire nos initiales au bas de chaque page**, les témoins doivent aussi inscrire les leurs

1.3.2 Le testament devant témoins (suite)

► Avantages +

- Facile, rapide
- Possiblement pas de coût à la rédaction
- Utilisation modèle ou technologie
- Possible conseils juridiques d'un avocat



► Désavantages -

- Vérification lors du décès (\$\$\$ + délais)
- Peut être difficile à retrouver (si pas avocat)
- Honoraires de l'avocat
- Se conteste plus facilement qu'un testament notarié

1.3.3 Le testament notarié

- ▶ **Conditions**

- ▶ Le notaire s'en occupe !



- ▶ Il doit entre autres faire mention de la date et du lieu, vous faire la lecture de votre testament, puis vous devrez signer en présence du notaire et d'au moins un témoin

1.3.3 Le testament notarié (suite)

► Avantages +

- Conseils avisés du notaire
- Notaire s'occupe des conditions de validité
- Facile à retrouver
- Pas de vérification après le décès (\$\$, démarches et délais épargnés)
- Contestation + difficile

► Désavantages -

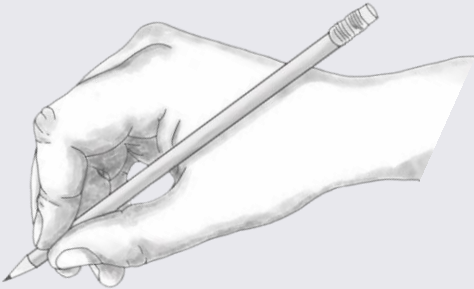




- Honoraires du notaire
- Possibles délais de rédaction



1.3.4 Exemples de testament non valides

- ❑ Testament vidéo
- ❑ Testament non signé
- ❑ Testament non imprimé fait à l'ordinateur
- ❑ Testament imprimé, mais signé sans témoin
- ❑ Testament effectué au moment où on a pas la capacité requise
- ❑ Testament effectué sous la menace/ sous contrainte

NON !

AVANTAGES ET DÉSAVANTAGES SELON LE TYPE DE TESTAMENT	À LA MAIN (OLOGRAPHE) 	DEVANT TÉMOINS 	NOTARIÉ 
AVANTAGES 	<p>PEU DE FORMALITÉS</p> <p>RAPIDE</p> <p>PAS DE COÛT À LA RÉDACTION</p>	<p>PAS/PEU DE COÛT À LA RÉDACTION</p> <p>UTILISATION DE MODÈLES/ TECHNOLOGIE. PLUTÔT RAPIDE/ FACILE</p> <p>CONSEIL DE L'AVOCAT</p>	<p>PAS DE VÉRIFICATION REQUISE AU DÉCÈS</p> <p>CONSEILS AVISÉS DU NOTAIRE</p> <p>FACILE À RETROUVER</p> <p>DIFFICILE DE LE CONTESTER</p>
DÉSAVANTAGES 	<p>VÉRIFICATION APRÈS LE DÉCÈS \$\$\$ + DÉMARCHES + DÉLAIS</p> <p>POSSIBLEMENT DIFFICILE À RETROUVER AU DÉCÈS</p> <p>+FACILE À CONTESTER</p>	<p>VÉRIFICATION APRÈS LE DÉCÈS \$\$\$ + DÉMARCHES + DÉLAIS</p> <p>+FACILE À CONTESTER</p> <p>POSSIBLEMENT DIFFICILE À RETROUVER AU DÉCÈS (SI PAS AVOCAT)</p>	<p>HONORAIRES DU NOTAIRE</p> <p>POSSIBLE DÉLAIS DE RÉDACTION</p>

1.4 Clauses testamentaires

Exemples de clauses testamentaires :

- ▶ Nomination du liquidateur (liquidateur=le gestionnaire de la succession)
- ▶ Clauses en cas de prédécès
- ▶ Nomination d'un tuteur pour enfant mineur
- ▶ Dons d'organes



1.4 Clauses testamentaires (suite)

Exemples de clauses testamentaires (suite) :

- ▶ Désignation de bénéficiaires d'une police d'assurance-vie
- ▶ Différents types de legs (legs=donation à l'occasion du décès) Ils peuvent être assortis de conditions et/ou modalités



1.5 Modifier son testament

- ▶ Possible de le modifier en tout temps, toutefois :

Il faut avoir la capacité requise et respecter les formalités de rédaction

- ▶ Document qui modifie un testament = « codicille »
- ▶ Si modification majeure, peut-être + avantageux de révoquer l'ancien testament



Quelques références intéressantes à consulter

FAIRE SON TESTAMENT

- ▶ Centre de justice de proximité : <https://www.justicedeproximite.qc.ca/>
- ▶ Chambre des notaires du Québec : <https://www.cnq.org/vos-services-notariaux/testament-et-succession/le-testament/#faq-959>
- ▶ Éducaloi : <https://educaloi.qc.ca/categories/prevoir-succession/>
<https://educaloi.qc.ca/capsules/les-testaments/>
<https://educaloi.qc.ca/capsules/modifier-son-testament/>
- ▶ Code civil du Québec :
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/CCQ-1991>
(notamment articles 703 et suivants)

Quelques références intéressantes à consulter (suite)

Exemples d'outils pour faciliter les démarches de nos proches après le décès (planification successorale)

▶ Bilan patrimonial :

Éducaloi : <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-bilan-patrimonial-le-portrait-de-tous-vos-biens/>

Chambre des notaires : <https://www.cnq.org/la-chambre-et-votre-protection/services-de-la-chambre/patrimoine-votre-guide-360/>

▶ Trousse « Avant de m'envoler » <https://www.avantdemenvoler.ca/>

▶ Consulter un professionnel en cas de besoin

Quelques références intéressantes à consulter (suite)

Autres documents à penser à faire

- ▶ **Mandat de protection :**
https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/publications/mon_mandat.html
- ▶ **Directives médicales anticipées :**
<https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/soins-de-fin-de-vie/directives-medicales-anticipees/>
- ▶ **Contrat de préarrangements funéraires**

Fin de la partie 1-faire son testament

BONNE
JOURNÉE !



Avec la participation financière de :

Justice
Québec 